

# Aménagement de la RD 115

## Bourg d'AUSSAC

### SUIVI DE TRAVAUX

#### COMPTE-RENDU N°8

Du : **mardi 18 12 2018**

Entités et adresses	Noms	Coordonnées			PRESENTS	EXCUSES	DIFFUSION	INVITES A LA PROCH. REUN.
		Tél	Fax	E-mail				
Mairie Aussac vadalle	M. Liot Maire M. Montassier Adjoint	05 45 20 61 60 06 75 75 72 68		<a href="mailto:mairie@aussac-vadalle.fr">mairie@aussac-vadalle.fr</a> jpmontassier@gmail.com	X	X	X	X
ADA Aigre	M. Bourut	05 16 09 56 54		sbourut@cg16.fr	X		X	X
BETG mandataire 1 ter, rue de l'église 16140 AIGRE	M. Christophe TYRE	05.45.23.75.97 06.89.73.45.53		betg16@orange.fr	X		X	X
Atelier du Sablier Le Cruzeau 16 120 Châteauneuf	Mme Anaïs ESCAVI	05 45 21 85 98 06 12 84 90 78		anais.escavi@atelier-du-sablier.fr		X		X
Scotpa LOT 1	M. Blévin M. Epron	05 45 68 04 80 06 76 78 10 19		d.epron@scotpa.fr	X		X	X
Lot 2 Entreprise Jardin Angoumois	M. Revault	05 45 65 80 10 06 08 24 56 18		Jardin.angoumois@wanadoo.fr		X	X	X
SDEG Et Allez	M. Beaulieu M. Vimpère			<a href="mailto:dbeaulieu@sdeg16.fr">dbeaulieu@sdeg16.fr</a> g.vimpere@allez.fr		X	X	X

#### Objet de la réunion :

#### Réunion de chantier

#### Remarque particulière

Le présent compte-rendu de chantier est transmis par messagerie électronique aux intervenants ci-dessus, qui ont un délai de 5 jours ouvrés pour transmettre leurs observations au maître d'oeuvre. Faute de quoi, les mesures et décisions prises dans ledit compte-rendu sont considérées comme acceptées par les intervenants et s'imposent à eux.

#### **1. AVANT PROPOS**

La commune d'Aussac Vadalle engage l'aménagement du village d'Aussac, traversé par la RD 115.

Les travaux sont répartis en 2 lots désignés ci-dessous :

Lot	Désignation
1	VRD

## 2. ATTRIBUTION DES LOTS

- LOT N°1 VRD
- SCOTPA

ZE Les Savis

BP 10554

16160 GOND-PONTOUVRE

Tél. : 05 45 68 04 80

Fax : 05 45 68 74 40

- LOT N°2 Aménagements paysagers

ENTREPRISE JARDINS DE L'ANGOUMOIS

16310 Montemboeuf

05 45 65 80 10

## 3. RAPPEL ADMINISTRATIF

- Marché à procédure adaptée
- Entreprise titulaire du lot n°1 : SCOTPA notifié le 27 08 2018
- Entreprise titulaire du lot n°2 : Jardins de l'Angoumois le notifié le 30 08 2018
- Envoi des OS :
  - LOT 1 : OK
  - LOT 2 : OK

NB : Les situations financières doivent être présentées en trois exemplaires originaux.

Le dossier d'ouvrage exécuté doit être présenté impérativement lors de la réception définitive.

## 4. DELAIS DES TRAVAUX

### LOT 1 : VRD

Le calendrier retenu ce jour est le suivant :

- Période de préparation du 01 10 2018 au 30 10 2018
- Réalisation des travaux phase 1
  - à compter du : **05 11 2018**
  - Jusqu'au : **20 12 2018**
- Réalisation des travaux phase 2
  - à compter du : **07 01 2019**
  - Jusqu'au : **20 02 2019**
  - arrêt pendant le murissement des enrobés**

**marquage et résine : semaine 17 avril 2019**

Ce planning tient compte des délais nécessaires à l'intervention sur le réseau de communication, à la dépose des anciens mâts (programmation non connue), aux congés de Noel 2018.

Le chantier doit être terminé première semaine de MAI 2019.

L'entreprise fournit un planning d'intervention.

### **LOT 2 : PAYSAGE**

Le calendrier retenu ce jour est le suivant :

- Période de préparation du 15 01 2019 au 15 02 2019
- Réalisation des travaux
  - à compter du : **15 02 2019**
  - Jusqu'au : **15 03 2019**

### **5. RESEAUX EXISTANTS**

Les entreprises procèdent au DICT.

Il est rappelé que l'intervention SDEG n'est pas terminée :

- câblage Orange
- dépose des anciens mâts

### **6. COORDINATION SPS :**

sans objet

### **7. INSTALLATION ET SIGNALISATION DE CHANTIER**

- **Pose du panneau de chantier : OK**

- Pose de la cabane de chantier
- Base de vie :
  - zone parking arrêt bus

### **8. CONTRAINTES DE CHANTIER**

Les entreprises titulaires du marché devront tenir compte des contraintes suivantes :

- Respect des recommandations du CCTP contre toute forme de pollution
- Ne pas ouvrir les terrassements à plusieurs endroits
- obtenir les autorisations pour les accès au chantier
- Respect de la sécurité des usagers et riverains
- Chantier propre, ordonné, sécurisé, sans divagation

- attention passage Bus collège matin et soir :
  - vu avec le CD16 (région) et le transporteur Thorin
  - voir courriel du 25 octobre :
    - *Les travaux sont maintenus en route barrée sauf riverain et sauf bus scolaire, panneau à prévoir sur la signalisation de déviation.*
    - *A propos des bus scolaires :*
      - *Vu avec M. Thorin : le bus de 8h05 doit être autorisé à passer, le bus de 18h03 (chantier inoccupé) doit pouvoir passer, le bus du mercredi de 14h08, également.*

*NB : La ligne LR 23 n'est pas interceptée (à priori plan de la pièce jointe pas à jour)*

## **9. GESTION DES DECHETS DE CHANTIER**

Conformément au marché, l'entreprise assurera la gestion des déchets de chantier :

- Déchets produits par l'entreprise à gérer au quotidien par le chef de chantier : benne spécifique
- Démolition de maçonnerie, béton divers: évacuation en ISDI
- Rabotage de chaussée : évacuation en ISDI ou ré employé
- Démolition des trottoirs en béton : évacuation en ISDI

## **10. ORGANISATION DU DEBUT DU CHANTIER**

A faire pendant la préparation de chantier par le titulaire :

- Arrêtés de circulation : à priori OK copie à BETG
- Demande de prolongation (pour la phase 2) : OK
- Mettre en place la signalisation de chantier y compris de déviation si nécessaire immédiatement
- DICT : OK
- Déclaration des sous-traitants (article 1.3 du CCAP)
- Vérification des altitudes TN et formuler les observations avant le début des travaux
- Le constat d'huissier, à la charge du lot 1, un exemplaire-copie- doit être fourni au maître d'oeuvre (qui transmettra au maître d'ouvrage) : **retour scotpa ?**

## **11. ENCADREMENT DU CHANTIER**

- lot 1 :
  - Direction Travaux : M. Epron 06 76 78 10 19
  - Chef de chantier : M. Arnault 06 63 35 84 71
  -
- lot 2 :
  - Direction Travaux : M. Revault 06 08 24 56 18
  - Chef de chantier : à déterminer

## **12. POINTS VUS CE JOUR**

Nb : présence de l'entreprise ALLEZ en cours de câblage Eclairage public et pose de candélabre.

### **LOT 1**

#### ENTREE NORD :

##### Trottoir :

- Monocouche de protection opérée.

##### Entrée riveraine

- Enrobé en cours de finition

##### Rappel :

- Entrée n°45
  - L'enrobé est posé en alignement de l'allée revêtue riveraine
  - Il est rappelé que l'entrée riveraine n'est pas conforme : trapèze d'entrée avec stationnement hors limite publique non signifié à ce jour
  - Il était difficile de poser l'enrobé correctement sans connaître les limites du futur trapèze
  - Dans le futur, le trapèze peut être inscrit dans l'enrobé actuel ou si il le fallait, Scotpa pourrait élargir mais il serait bon de connaître la position du riverain (M. Tyré détient les coordonnées du propriétaire et se rapprochera de lui)

##### Borduration des chicanes

- Suppression de la pointe et pose d'un court barreau droit : avis favorable de la Mairie. Sera fait ultérieurement

##### Rappel : Trottoir et signalisation

- voir à re positionner le panneau VIGILANCE CITOYENNE qui rompt la continuité du trottoir

##### **Signalisation du chantier lors des congés de Noel**

- **Prévoir la signalisation temporaire de chantier liée aux chicanes pour sécuriser le site**

#### ENTREE SUD :

##### Entrée riveraine nouvelle côté Château d'eau

- Selon M. Liot, la seconde entrée (remblais en cours) n'est pas autorisée, donc pas de bordure
- M. Bourut rappelle que le département s'était prononcé sur une entrée commune à plusieurs lots. Mais depuis, l'entrée et le long chemin sont maintenant privés !!! le département n'a pas la main sur l'instruction des PC.

### Entrée pavillon en cours de construction

- Vu ce jour avec le propriétaire en présence de M. Montassier, adjoint
- L'entrée est maintenue mais légèrement décalée au sud (à gauche sur la photo)
- Le propriétaire va réaliser une large entrée avec trapèze de stationnement devant le portail donc les manœuvres seront facilitées.



### Chicane

- Une modification de bordure est à faire pour respecter la symétrie dans le trottoir.
- La largeur du stationnement est calé à environ 2.10m pour bien intégrer la voie unique à 3.50m.

### Entrée surbaissée



Etat actuel : accès impossible au regard du talus dans l'accotement

Etat en cours de travaux :



- Il n'était pas prévu que la pose soit déjà opérée à ce niveau car M. Tyté avait souhaité une réflexion sur cette entrée (rappel dernier CR)

- La pose de bordure/caniveau avec une surélévation est obligatoire pour se protéger des ruissellements.
- L'entrée est indisponible à ce jour mais la pose réalisée ce jour peut être jugée haute !!!
- M. Tyré souhaite une réunion avec la mairie et le propriétaire pour éviter tous malentendus.

#### Rappel sur le pluvial

- La pose d'une canalisation pluviale piquée sur la grille avant l'église est impossible pour les raisons suivantes :
  - le fil d'eau de cette grille ne permet pas de remonter une canalisation qui n'aurait plus de couverture !!! Par rapport à l'entrée Nord, nous n'avons plus d'accotement disponible à l'approche de la placette et le réseau se retrouve sous chaussée
  - les réseaux souterrains longeant les façades obligeraient à poser une canalisation trop basse par rapport au fil d'eau exutoire
  - Enfin, il est préférable de séparer les bassins versant routiers....et éviter de collecter TOUT vers le nord (canalisation traversant la mare)
  - L'objectif est de maintenir deux bassins routiers (demi chaussée), l'un utilisant la grille et le réseau actuel (renforcé au Nord) et l'autre restant en aérien et suivant la rue de la Croix

#### Plantation entrée agglomération

- Il est rappelé la plantation d'érables champêtres à l'entrée, avant les panneaux EB10 (voir plan des travaux)
- Toutefois, M. Tyré souhaiterait avoir des précisions :
  - MAIRIE : les poteaux sont-ils bien déposés dans le cadre de l'enfouissement ?
  - ADA M. Bourut : ayant eu des informations quant aux obstacles latéraux, cette plantation derrière la berme en haut de talus, est-elle possible ? faudrait-il déplacer les panneaux EB 10 (d'ailleurs qui seraient reculés avant la dernière entrée) ?



#### Planning

Rappel : congé entreprise : jeudi 20 décembre

#### Entrée Sud

- Reprise du chantier le 7 janvier 2019.

## **LOT 2**

La présence de M. Revault sera bientôt nécessaire pour faire un point sur l'avancement du lot 1 et ses conséquences en terme de quantité de végétaux et validation des variétés.

Présence souhaitée : fin janvier pour lancer les préparations et commande de végétaux. Toutefois, si l'entreprise juge les délais trop courts, elle doit se présenter aux réunions de chantier et/ou informer le maître d'œuvre.

### **13. REUNION DE CHANTIER**

**Le mardi à 14h30**

**Prochaine réunion :**

- **Prévu le mardi 8 janvier 2019**
- **Mais M. Tyré a un empêchement et propose à 11h00 ?**